



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/23
8 juin 2003



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarantième réunion
Montréal, 16 -18 juillet 2003

RETARDS DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS

Aperçu

1. Ce document est déposé dans le cadre du suivi des décisions prises lors de précédentes réunions du Comité exécutif au sujet des projets présentant des retards de mise en œuvre.
2. Les rapports des agences bilatérales et agences d'exécution sur les projets présentant des retards de mise en œuvre sont à la disposition des membres du Comité exécutif, sur demande.
3. La Section I traite des projets sur lesquels des rapports ont été exigés et la Section II regroupe les projets dont les agences d'exécution ont proposé l'annulation. La Section III examine l'incidence des projets retardés ou annulés sur la conformité.

Section I: Projets présentant des retards de mise en oeuvre

4. 90 projets ont été classés dans cette catégorie : il s'agit de projets dont l'achèvement était prévu il y a plus d'un an ou pour lesquels les décaissements ont eu lieu plus de 18 mois après la date d'approbation. La Banque mondiale compte 40 projets dans cette catégorie, le PNUD 29; l'ONUDI 15; le PNUE 3 et les agences bilatérales 3.
5. Les agences bilatérales et agences d'exécution ont fourni une mise à jour sur l'état des projets présentant des retards de mise en œuvre, avec une évaluation des éventuels progrès réalisés depuis leurs derniers rapports, présentés à la 39^{ème} réunion du Comité exécutif. La mise à jour englobe les projets déjà classés dans cette catégorie et ceux qui le sont depuis la 39^{ème} réunion.
6. Les agences d'exécution et agences bilatérales ont classé les causes des retards dans la mise en œuvre de ces projets en 7 catégories (A à G).
7. Le Tableau 1 regroupe toutes les causes de retards mentionnées dans les rapports des agences. Le nombre total des causes de retards dépasse le nombre de projets présentant des retards car dans certains projets les retards étaient imputables à plusieurs causes. Il ressort du Tableau 1 que la plupart des retards sont imputables à l'entreprise bénéficiaire (60). Les autres principales causes de retards sont attribuables à des circonstances externes (32), aux agences d'exécution/exécutantes (21), à des raisons techniques (15) et au Gouvernement (12).

Tableau 1

CATÉGORIES DE RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE, PAR AGENCE

Catégorie	Catégorie	Allemagne	BIRD	PNUD	PNUE	ONUDI	Total
A	Agences d'exécution ou exécutantes		18		3		21
B	Entreprise		36	17		7	60
C	Raisons techniques		8	7			15
D	Gouvernement		8	1	2	1	12
E	Circonstances externes		19	9		4	32
F	Décisions du Comité exécutif						0
G	Ne s'applique pas					4	4
N/A	Non disponible	3					3
Total		3	89	34	5	16	147

Progrès dans l'élimination des causes de retards

8. Les agences ont signalé des progrès divers à cet égard. Sept des projets figurant sur la liste des projets présentant des retards à la 39^{ème} réunion ont été achevés.

Projets présentant certains progrès

9. 55 projets se retrouvent dans cette catégorie et continueraient à faire l'objet d'une surveillance. Il convient de noter que les agences ont classé 27 de ces projets dans la catégorie des projets ayant réalisé des progrès. Toutefois, ils ont été reclassés comme présentant certains progrès car ils avaient été approuvés il y a plus de trois ans et devraient donc continuer à faire l'objet d'une surveillance, conformément à la Décision 32/4.

Projets avec des échéances

10. La 38^{ème} réunion avait fixé une échéance pour le projet Chandra de réfrigération commerciale en Inde (IND/REF/19/INV/92). L'objectif était la relocalisation des équipements d'ici juin 2003. Le rapport déposé à cette réunion repose sur des informations en date d'avril, toutefois la Banque mondiale a indiqué qu'elle demande l'annulation du projet avec l'accord du Gouvernement de l'Inde. Cet accord pourrait être communiqué à la 40^{ème} réunion.

Projets ne présentant aucun progrès—lettre d'annulation éventuelle

11. Les projets qui pour une première fois ne signalent aucun progrès, figurent au Tableau 2. Selon les procédures existantes, le Secrétariat enverra des avis d'annulation éventuelle les concernant.

Tableau 2**PROJETS SANS PROGRÈS**

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)
BIRD	IND/REF/22/INV/123	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Hindustan Refrigeration Industries	132 320	49 000
PNUD	NIR/FOA/26/INV/35	Élimination du CFC-11 par conversion au MeCl dans la fabrication de mousse souple à Confidence Products and Services.	142 300	128 724
PNUD	SYR/REF/26/INV/39	Conversion du CFC-11 et du CFC-12 à une technologie au HCFC-141b et au HFC-134a dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à El-Effendi Refrigerator Plant.	182 802	114 294
PNUD	TRI/ARS/25/INV/12	Projet d'élimination de l'utilisation des CFC dans le remplissage des aérosols à Hand Arnold Industries Limited (HAIL)	119 570	110 554
ONUDI	ARG/FOA/20/INV/47	Élimination du CFC-12 à MalloI Saic	299 344	257 177
ONUDI	IND/SOL/28/INV/223	Conversion des procédés de nettoyage et d'enrobage à base de CFC-113 et de CTC à des procédés à base d'IPA à Vidyut Metallics Ltd. (VML)	225 452	180 261
ONUDI	PAK/REF/23/INV/17	Élimination des SAO à l'usine de congélateurs de Hirra Farooq's (Pvt) Ltd.	521 580	410 049
ONUDI	TUN/ARS/28/INV/35	Élimination des CFC aux Laboratoires Parcos	76 127	68 618

Projets ne présentant aucun progrès depuis deux réunions consécutives du Comité exécutif

12. Lorsqu'un projet est classé comme présentant des retards de mise en oeuvre et que l'agence ne signale aucun progrès à deux réunions consécutives du Comité exécutif, les agences d'exécution doivent fixer, en pleine coopération avec les Gouvernements concernés, une échéance pour la réalisation du prochain objectif du projet, en sachant que si l'objectif n'est pas atteint, le projet serait annulé automatiquement. Les agences d'exécution ont soit établi des objectifs ou des échéances pour les projets suivants, soit qu'elles les communiqueront lors de la réunion :

Code	Agence	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Objectifs
BOL/FOA/28/INV/10	Belgique	Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Quimica Andina	108 480	0	Aucun progrès— Fixer un objectif et le faire accepter
CPR/REF/22/INV/208	BIRD	Conversion d'un compresseur moyen de réfrigération de type ouvert à base de CFC-12 à Wuhan New World Refrigeration Industrial Co. Ltd.	1 459 871	1 435 000	Aucun progrès--Objectif—tests à terminer après juillet 2003-si le SRAS le permet, accord du Gouvernement à venir.
CPR/REF/22/INV/214	BIRD	Conversion d'un compresseur moyen de réfrigération de type ouvert à base de CFC-12 à Chongqing Bingyang Refrigerating Machine Co.	1 805 370	1 609 311	Aucun progrès --Objectif—achèvement du projet d'ici août 2003
IND/REF/22/INV/110	BIRD	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Refrigeration Components and Accessories	125 370	47 994	Aucun progrès--Objectif—achèvement du projet d'ici la fin juillet 2003, accord du Gouvernement à venir .
IND/REF/22/INV/124	BIRD	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Refrigerators and Home Appliances P. Ltd.	147 300	47 994	Aucun progrès--Objectif—achèvement du projet d'ici la fin juillet 2003, accord du Gouvernement à venir.
TUN/FOA/26/INV/33	BIRD	Élimination du CFC-11 par conversion à la technologie au DCL dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Supermousse	529 490	422 037	Aucun progrès—Fixer un objectif et le faire accepter
IND/ARS/28/INV/221	PNUD	Élimination des CFC par substitution des PAH à Syncaps	161 518	100 774	Aucun progrès--Objectif—Travaux locaux achevés d'ici sept. 2003 A venir, accord du Gouvernement sur l'objectif
IND/FOA/20/INV/101	PNUD	Élimination des CFC dans la fabrication de produits en mousse EPE à Vora Cork Industries	264 500	209 569	Aucun progrès—Objectif —obtenir permis de traiter des hydrocarbures d'ici août 2003, accord du Gouvernement à venir
MOR/FOA/23/INV/19	PNUD	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à MOUSSE D'OR S.A.	280 350	255 057	Aucun progrès—Fixer un objectif et le faire accepter
PAN/FOA/22/INV/09	PNUD	Élimination des CFC dans la fabrication de feuille de mousse de polystyrène extrudée à Productos Moldeados America S.R. Ltda. (Plásticos Modernos)	339 296	125 970	Aucun progrès—Fixer un objectif et le faire accepter
URT/FOA/26/INV/11	PNUD	Pan Africa Enterprises. Élimination du CFC-11 par conversion au MeCl dans la fabrication de mousse de P.U.souple.	213 800	216 053	Aucun progrès —Fixer un objectif et le faire accepter
VEN/FOA/28/INV/82	ONUDI	Élimination du CFC-12 à Fandec C.A. (mousse EPSR)	290 481	223 184	Aucun progrès – Objectif —achèvement des installations d'ici septembre 2003

Projets faisant l'objet d'un désaccord entre le Secrétariat et les agences dans l'évaluation de certains progrès

13. Les agences d'exécution ont classé les projets suivants comme présentant certains progrès mais le Secrétariat estime qu'ils ne présentent aucun progrès depuis la dernière réunion:

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Évaluation du Secrétariat
BIRD	CHI/MUS/26/INV/37	Programme de mise en oeuvre du Protocole de Montréal (Phase II, seconde tranche)	2 800 000	1 437 995	Aucun progrès— Fixer et accepter un objectif, rapport de la Banque à venir lors de la 40 ^e réunion
PNUD	EGY/FOA/22/INV/64	Élimination de la consommation résiduelle de SAO dans le secteur des mousses (11 entreprises)	1 672 000	1 252 716	Aucun progrès-- Objectif—arrêt de l'utilisation de CFC d'ici décembre 2003 accord du Gouvernement à venir.
PNUD	MLW/FOA/26/INV/12	Élimination du CFC-11 par la conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de plaques de mousse souple à Robry	156 500	87 610	Aucun progrès--lettre d'annulation éventuelle
PNUD	MOR/FOA/23/INV/13	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à SALIDOR S.A.	299 000	263 590	Aucun progrès--lettre d'annulation éventuelle
PNUD	MOR/FOA/25/INV/22	Conversion à la technologie au DCL dans la fabrication de mousse souple (plaques) pour remplacer le CFC-11 à Bonbino Confort	490 200	460 708	Aucun progrès--lettre d'annulation éventuelle
ONUDI	NIR/REF/26/INV/44	Remplacement du frigorigène au CFC-12 par du HFC-134a et de l'agent de gonflage des mousses au CFC-11 par du cyclopentane dans la fabrication d'appareils de réfrigération ménagers à Kolinton Technical Industries	674 348	566 778	Aucun progrès— Fixer et accepter un objectif

14. Le Secrétariat a estimé que la dernière tranche du programme d'enchères au Chili (CHI/MUS/26/INV/37) ne présentait aucun progrès puisque aucune offre n'a été signalée durant la période d'enchères qui a débuté en juin 2002 pour se terminer en juin 2003. Aucun décaissement n'a été fait dans ce projet en 2002 et il présentait un solde restant d'environ 1,4 millions \$US au 31 décembre 2002. La Banque a indiqué qu'elle serait prête à faire un rapport sur les enchères à la 40^{ème} réunion.

15. Bien que tous les équipements aient été installés dans la dernière entreprise du projet cadre pour les mousses en Égypte (EGY/FOA/22/INV/64), cette entreprise militaire utilise toujours des CFC et ses approvisionnements lui permettront de continuer à le faire pendant encore deux ans. Le PNUD a signalé que l'entreprise avait promis de mettre un terme à l'utilisation des CFC d'ici la fin de 2003. Cette information fut transmise à la dernière réunion

du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances qui a estimé qu'il n'y avait eu aucun progrès dans ce volet de l'entreprise militaire puisqu'elle continuait à utiliser des CFC.

16. Le PNUD a envoyé un expert en mars 2003 pour confirmer la viabilité du plan mais l'expert n'a pu pénétrer dans l'enceinte de l'Armée car, selon le PNUD, les permis requis n'ont pas été fournis à temps. Actuellement, le PNUD travaille avec l'agence égyptienne pour les questions environnementales afin de vérifier si les stocks de CFC ont été entièrement utilisés. Le PNUD a indiqué qu'il avait l'impression que l'entreprise pouvait éliminer les CFC d'ici décembre 2003. Étant donné l'absence de progrès lors de deux réunions consécutives, il faudrait fixer un objectif qui devrait recevoir l'accord du Gouvernement. L'objectif proposé, sous réserve de l'approbation du Gouvernement, est l'arrêt de l'utilisation de CFC d'ici décembre 2003.

17. Le PNUD a signalé certains progrès dans le projet de mousse Robry au Malawi (MLW/FOA/26/INV/12) à la 39ème réunion du Comité exécutif et il a décidé de continuer à surveiller ce projet. Le PNUD signale, à nouveau, certains progrès dans ce projet mais il a indiqué que l'équipement n'avait pas encore été installé par le fournisseur et que le dédouanement était retardé. Étant donné que le prochain objectif du projet n'a pas été atteint, à savoir l'installation de l'équipement et qu'il y a des retards additionnels dus au dédouanement, le Secrétariat a estimé qu'il n'y avait eu aucun progrès. Si le Comité arrive à la même conclusion, il faudrait envoyer une lettre d'annulation éventuelle pour ce projet.

18. Le Maroc compte deux projets de mousse au DCL (MOR/FOA/23/INV/13 et 22) qui ont déjà figurés sur la liste des projets présentant des retards de mise en oeuvre et qui en ont été retirés par la suite, après avoir atteint certains objectifs. Un autre projet de mousse au DCL au Maroc (MOR/FOA/23/INV/10) a été annulé malgré l'objection du Gouvernement puisque l'entreprise refusait de se reconverter tant que ses concurrents ne l'avaient pas fait. Pour ces trois projets, il semble que le problème réside dans le choix de la technologie proposée par le PNUD. La technologie au DCL produit une mousse qui n'a pas la même fermeté que la mousse produite avec l'ancienne technologie. Au Maroc, le marché demande une mousse plus ferme et il semblerait que les entreprises soient réticentes à l'idée d'une reconversion car elles craignent de ne pas pouvoir vendre ce produit. Le dernier rapport du PNUD envisage la possibilité d'une période de transition de deux ans pour ces projets. Étant donné que ces projets ne présentent apparemment aucun progrès, la procédure normale consiste à envoyer une lettre d'annulation éventuelle. Toutefois, cela a déjà été fait pour ces projets et la cause du retard semble reliée au choix technologique. Dans l'esprit de la Décision 39/52 qui demande au Secrétariat d'effectuer quelques visites sur place aux entreprises qui utilisent, avec succès, la technologie au DCL dans les pays visés à l'article 5 et de présenter des renseignements supplémentaires pertinents à la 41^{ème} réunion, le Comité pourrait demander une visite supplémentaire dans ces entreprises marocaines.

19. Au sujet du projet de réfrigération Kolinton au Nigeria (NIR/REF/26/INV/44), l'ONUDI a indiqué à la 39ème réunion que le démarrage final aurait lieu en mars 2003 mais en réponse à une question du Secrétariat, l'ONUDI a mentionné que le démarrage n'avait pas eu lieu en mars. Donc puisque l'objectif n'a pas été atteint, le Secrétariat estime qu'il n'y a eu aucun progrès. Selon les procédures d'annulation de projet, une lettre d'annulation éventuelle serait envoyée.

Section II: Projets dont l'annulation éventuelle sera proposée à la 40ème réunion

20. Les projets sont annulés soit d'un commun accord entre les agences d'exécution et les pays concernés, sauf dans le cas des préparations de projets où l'agence annule l'activité, soit par les procédures d'annulation de projet qui entraînent l'annulation automatique des projets lorsque les objectifs et les échéances ne sont pas atteints.

Annulations d'un commun accord

21. Les agences d'exécution ont indiqué que 3 projets inclus dans le Tableau 3 devraient être annulés d'un commun accord entre le pays et l'agence d'exécution concernée. L'élimination réalisée par ces projets sera calculée conformément à la Décision 39/13, para. b.

Tableau 3

PROJETS DONT L'ANNULATION EST PROPOSÉE D'UN COMMUN ACCORD ET ANNULATIONS DE PRÉPARATION DE PROJETS

Code	Agence	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Élimination de PAO réalisée	Observations
CPR/FOA/29/INV/323	BIRD	Conversion de la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane à partir de CFC-11 à une technologie au dioxyde de carbone liquide à Handan Huisheng Foam Plant	522 207	0	0	Aucun progrès—Annulé d'un commun accord pour cause de faillite
IRA/FOA/32/INV/75	PNUD	Conversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Nobough Industrial Co.	248 736	179 055	32,0	Annulé d'un commun accord avec le Gouvernement.
VEN/FOA/31/INV/83	ONUDI	Élimination du CFC-11 par le HCFC-141b à Friobox dans la production de panneaux de P.U. rigide	128 387	8 815	1,1	Projet annulé avec l'accord du Gouvernement.
ALG/ARS/36/PRP/52	ONUDI	Préparation de 8 projets d'investissement dans le secteur des aérosols	25 000	0	0,0	Préparation de projet annulée par l'ONUDI.
BRA/SOL/33/PRP/205	ONUDI	Préparation de 4 projets dans le secteur des solvants (CTC)	30 000	3 83	0,0	Préparation de projet annulée par l'ONUDI
IRA/FUM/33/PRP/78	ONUDI	Préparation de projet dans la fumigation des sols	25 000	5 147	0,0	Préparation de projet annulée par l'ONUDI.
LEB/REF/36/PRP/47	ONUDI	Préparation de 2 projets cadres d'investissement dans le secteur de la réfrigération commerciale	15 000	0	0,0	Préparation de projet annulée par l'ONUDI
LIB/REF/33/PRP/11	ONUDI	Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération commerciale	15 000	0	0,0	Préparation de projet annulée par l'ONUDI.
MEX/SOL/36/PRP/108	ONUDI	Préparation d'un plan d'élimination sectoriel dans le secteur des solvants	70 000	0	0,0	Préparation de projet annulée par l'ONUDI.
SYR/PHA/36/PRP/85	ONUDI	Préparation d'un plan d'élimination national des SAO	60 000	3 150	0,0	Préparation de projet annulée par l'ONUDI.
SYR/REF/36/PRP/83	ONUDI	Préparation d'un investissement dans le secteur de la réfrigération ménagère	15 000	0	0,0	Préparation de projet annulée par l'ONUDI.
YEM/REF/36/PRP/14	ONUDI	Préparation d'un projet d'investissement final dans le secteur de la réfrigération commerciale	10 000	7 639	0,0	Préparation de projet annulée par l'ONUDI.

22. Le Tableau 4 inclut 2 projets susceptibles d'être annulés d'un commun accord, en attente de la confirmation de l'accord du Gouvernement concerné. Le Secrétariat tentera d'obtenir cette confirmation avant la 40ème réunion.

Tableau 4

**PROJETS DONT L'ANNULATION EST PROPOSÉE D'UN COMMUN ACCORD
EN ATTENTE DE LA CONFIRMATION DE L'ACCORD DU GOUVERNEMENT**

Code	Agence	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Élimination de PAO réalisée	Observations
ARG/REF/19/INV/43	BIRD	Élimination des CFC dans l'usine de fabrication de réfrigérateurs ménagers à Adzen S.A. C.I.F.	356 970	0	0	Aucun progrès—Annulation d'un commun accord en attente de l'accord du Gouvernement.
IND/REF/19/INV/92	BIRD	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Chandra Frig Co. P., Ltd.	130 984	66 787	9,4	Aucun progrès—Annulé d'un commun accord en attente de l'approbation du Gouvernement

Projets annulés automatiquement conformément à la Décision 38/8(a)

23. Aucun projet n'a été annulé selon la procédure d'annulation automatique.

Section III: Incidence des projets annulés et retardés sur la conformité

24. Cette section examine l'incidence sur la conformité des projets dont l'annulation a été proposée ainsi que celle des projets retardés.

Projets dont l'annulation a été proposée et conformité

25. Aucun de ces projets n'a une importance critique sur la conformité.

Projets présentant des retards de mise en oeuvre et conformité

26. Durant la période de conformité, les retards dans la mise en oeuvre des projets peuvent affecter la capacité d'un pays à se conformer aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal. Par le passé, le Comité exécutif examinait les projets avec des retards de mise en oeuvre uniquement lorsque le retard atteignait un an. Un délai d'un an peut entraîner une non-conformité persistante si l'entreprise continue à consommer des SAO jusqu'à l'achèvement du projet. A leur XIVe réunion, les Parties ont identifié 14 pays visés à l'article 5 en état de non-conformité. Parmi eux, seul le Nigeria compte des projets avec des retards de mise en oeuvre. Il convient toutefois de noter que les PGF et les projets de renforcement des institutions ne sont pas assujettis aux règles d'annulation et ne sont donc pas surveillés comme les projets qui présentent des retards de mise en oeuvre. Certains pays ont peut-être des retards dans leurs PGF ou des unités nationales de l'ozone inactives mais ils ne sont pas mentionnés dans ce document.

Nigeria

27. La Réunion des Parties a constaté que le Nigeria n'était pas conforme (Décision XIV/30). Sur les 12 projets nigériens, 10 se retrouvaient dans la catégorie des projets présentant des retards de mise en œuvre, avec certains progrès depuis la 39^{ème} réunion. Le projet de mousse Confidence (NIR/FOA/26/INV/35) n'a signalé aucun progrès lors des deux dernières réunions et la société n'a pas versée sa contribution de contrepartie finale au projet mais les équipements ont été livrés. Le projet permettra l'élimination de 27 tonnes PAO. Dans le cas du projet de réfrigération (NIR/REF/26/INV/44), le démarrage final a été retardé et on recommande une lettre d'annulation éventuelle. Le projet aurait permis l'élimination de 39,5 tonnes PAO.

RECOMMANDATIONS

Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note du document sur les retards dans la mise en oeuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/23).
2. Prendre note, avec gratitude, des rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, transmis au Secrétariat par la Belgique, l'Allemagne et les quatre agences d'exécution.
3. Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution appliqueraient les mesures prévues suite à l'évaluation du Secrétariat, à savoir la réalisation de progrès, de certains progrès ou d'aucun progrès, et feraient rapport et aviseraient les gouvernements, le cas échéant.
4. Constater la présence d'aucun progrès dans les projets suivants et prendre note que le Secrétariat appliquera les mesures prévues:
 - (a) Programme d'enchères au Chili (CHI/MUS/26/INV/37), avec un objectif à fournir par la Banque mondiale durant ou avant la 40^{ème} réunion.
 - (b) Volet militaire du projet de mousse impliquant 11 entreprises en Égypte (EGY/FOA/22/INV/64), avec l'objectif de mettre un terme à l'utilisation de CFC d'ici décembre 2003, à confirmer par le PNUD et l'Égypte durant ou avant la 40^{ème} réunion.
 - (c) Projet de mousse Salidor au Maroc (MOR/FOA/23/INV/13), avec une lettre d'annulation éventuelle à envoyer par le Secrétariat.
 - (d) Projet de mousse Bonbino au Maroc (MOR/FOA/25/INV/22), avec une lettre d'annulation éventuelle à envoyer par le Secrétariat.

- (e) Projet de réfrigération Kolinton au Nigeria (NIR/REF/26/INV/44), avec un objectif à fournir par l'ONUDI, durant ou avant la 40^{ème} réunion.
5. Prier le Secrétariat de rendre visite aux projets de mousse au DCL au Maroc dans le cadre des visites concernant les projets au DCL prévues par la Décision 39/52 et de faire rapport sur les résultats de ces visites à la 41^{ème} réunion.
6. Annuler les projets suivants d'un commun accord:
- (a) Projet de mousse Handan Huisheng en Chine (CPR/FOA/29/INV/323), mis en oeuvre par la Banque mondiale, en prenant note qu'aucun montant n'a été décaissé sur le montant de 522 207 \$US (plus 67 443 \$US de frais d'appui) approuvé pour le projet, avec aucune élimination de SAO.
 - (b) Le projet de mousse Nobough en Iran (IRA/FOA/32/INV/75), mis en oeuvre par le PNUD, en prenant note d'un décaissement de 179 055 \$US (plus \$23 277\$US de frais d'appui) sur le montant de 248 736 \$US (plus 32 336 \$US de frais d'appui) approuvé pour ce projet, avec l'élimination de 32 tonnes PAO.
 - (c) Le projet de mousse Friobox au Venezuela (VEN/FOA/31/INV/83), mis en oeuvre par l'ONUDI, en prenant note d'un décaissement de 8 815 \$US (plus 1.146 \$US de frais d'appui) sur le montant de 128 387 \$US (plus 16 690 \$US de frais d'appui) approuvé pour ce projet, avec l'élimination de 1,1 tonnes PAO.
7. Annuler les activités de préparation de projet, mises en oeuvre par l'ONUDI:
- (a) Pour les projets d'aérosols en Algérie (ALG/ARS/36/PRP/52), en prenant note qu'aucun montant n'a été décaissé.
 - (b) Pour les projets de CTC dans le secteur des solvants au Brésil (BRA/SOL/33/PRP/205), en prenant note d'un décaissement de 3 183 \$US (plus 414 \$US de frais d'appui) sur le montant de 30 000 \$US (plus 3 900 \$US de frais d'appui) approuvé pour cette activité.
 - (c) Pour les projets de fumigation des sols en Iran (IRA/FUM/33/PRP/78), en prenant note d'un décaissement de 5 147 \$US (plus 669 \$US de frais d'appui) sur le montant de 25 000 \$US (plus 3 250 \$US de frais d'appui) approuvé pour cette activité.
 - (d) Pour les projets de réfrigération commerciale au Liban (LEB/REF/36/PRP/47), en prenant note qu'aucun montant n'a été décaissé.
 - (e) Pour les projets de réfrigération commerciale en Libye (LIB/REF/33/PRP/11), en prenant note qu'aucun montant n'a été décaissé.
 - (f) Pour les projets du secteur des solvants au Mexique (MEX/SOL/36/PRP/108), en prenant note qu'aucun montant n'a été décaissé.

- (g) Pour un plan d'élimination national des SAO en Syrie (SYR/PHA/36/PRP/85), en prenant note d'un décaissement de 3 150 \$US (plus 410 \$US de frais d'appui) sur le montant approuvé de 60 000 \$US (plus 7 800 \$US de frais d'appui).
 - (h) Pour les projets de réfrigération domestique en Syrie (SYR/REF/36/PRP/83), en prenant note qu'aucun montant n'a été décaissé.
 - (i) Pour un projet final de réfrigération commerciale au Yémen (YEM/REF/36/PRP/14), en prenant note d'un décaissement de 7 639 \$US (plus 993 \$US de frais d'appui) sur le montant de 10 000 \$US (plus 1 300 \$US de frais d'appui) approuvé pour cette activité.
8. Annuler les deux projets suivants d'un commun accord entre la Banque mondiale et les gouvernements concernés (à confirmer):
- (a) Projet de réfrigération Adzen en Argentine (ARG/REF/19/INV/43), en prenant note qu'aucun décaissement n'a été fait sur le montant de 356 970 \$US (plus 46 406 \$US de frais d'appui) approuvé pour le projet, avec aucune élimination de PAO.
 - (b) Le projet de réfrigération Chandra en Inde (IND/REF/19/INV/92), en prenant note d'un décaissement de 66 787 \$US (plus 8 682 \$US) sur le montant de 130 984 \$US (17 028 \$US de frais d'appui) approuvé pour ce projet, avec l'élimination de 9,4 tonnes PAO.
